

Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Mesures temporaires concernant les services de fourniture de documents certifiés et d'extraits

1. Suite aux perturbations des services postaux en Suisse et dans d'autres pays dues aux mesures prises pour lutter contre la flambée de maladie à Coronavirus (COVID-19), le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) annonce des mesures temporaires concernant ses services de fourniture de documents certifiés et d'extraits.
2. Jusqu'à nouvel ordre, le Bureau international de l'OMPI ne délivrera que des versions électroniques des documents suivants en format PDF (Portable Document Format) :
 - copies certifiées conformes de certificats d'enregistrement international et de renouvellement;
 - attestations; et
 - extraits certifiés détaillés.
3. Le Bureau international de l'OMPI adressera des copies papier des documents susmentionnés dès que possible.
4. En raison de la fermeture temporaire des services publics connexes, le Bureau international de l'OMPI a suspendu les services suivants jusqu'à nouvel ordre :
 - délivrance d'extraits certifiés simples;
 - légalisation de documents; et
 - services accélérés.
5. Enfin, le Bureau international de l'OMPI souhaiterait rappeler aux titulaires d'enregistrements internationaux dont la date est postérieure au 1^{er} janvier 2011, ainsi qu'à leurs mandataires, qu'ils peuvent télécharger gratuitement des copies simples de leurs certificats d'enregistrement international et de renouvellement par l'intermédiaire du *Madrid Portfolio Manager*, disponible à l'adresse : <https://www.wipo.int/madrid/fr/services/>.

Le 31 mars 2020